

Canada. Notre groupe a pour devise: il faut rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible, et c'est une devise précieuse à suivre. Nous remarquons que le Gouvernement se préoccupe fort de divers plafonds de prix établis pendant la guerre, à juste titre, car plusieurs de ces plafonds sont essentiels. Mais lorsque nous discutons la constitution d'un comité chargé d'étudier la restauration d'après-guerre, voyons à ce que l'un des vœux que présentera cet organisme consiste à assurer un minimum d'existence pour la protection des générations qui grandissent, afin qu'elles ne tombent pas dans la pauvreté, la dégradation et les autres maux qu'aucun être humain ne devrait avoir à subir.

Etablissons un inébranlable niveau minimum d'existence avec des moyens de progresser qui aideront nos gens à atteindre le mode de vie où ils devraient parvenir pour vivre en êtres humains. Etablissons un minimum de conditions d'existence qui permette aux plus pauvres et aux plus humbles de vivre dignement, le champ laissé à leur initiative et à leur progrès étant illimité. Il y a cinq principales choses nécessaires qu'il faut garantir à notre population en temps de paix, si nous voulons que notre pays tienne son rang. Toute mesure de sécurité sociale que le comité recommandera après avoir étudié tout ce domaine devra d'abord comporter une disposition par laquelle personne au Canada ne devra souffrir de la faim, car nous avons chez nous une surabondance de denrées alimentaires.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Pas à présent.

M. HLYNKA: Même maintenant nous avons plus de denrées alimentaires que nous n'en avons besoin et plus que tout autre pays au monde. Je le répète, nous devons voir d'abord à ce que nul ne souffre de la faim au Canada et le problème qu'il nous faut résoudre c'est celui de la distribution de ces denrées.

La deuxième question est celle du vêtement. Il n'y a pas de raison pour que nos gens soient vêtus comme des gueux et souffrent du froid quand nos magasins regorgent de vêtements de toutes sortes. Il n'y a pas de raison pour que nos gens ne portent pas les vêtements qui conviennent à quiconque a conscience de sa dignité.

La troisième question est celle du gîte. Je tiens à citer ici un passage d'un article paru le 5 mai 1942 dans le *Journal* d'Ottawa et je signale en passant que ce que je vais lire est arrivé à Ottawa même. Voici ce que le *Journal* dit:

Onze autres enfants sans gîte ont été recueillis tard lundi par la Société de l'Aide à l'Enfance, au moment où des huissiers, exécu-

[M. Hlynka.]

tant des ordres différés d'expulsion, ont déposé de leur logis d'autres familles pauvres.

En ce qui concerne une famille, la situation était désespérée. Les huissiers se présentèrent, pour exécuter l'ordre d'expulsion à un logis délabré où, paraît-il, le père d'une famille de cinq enfants avait barricadé la porte. Il se tenait en arrière, armé d'une hache et prêt à s'en servir. Les huissiers se retirèrent, emportant leur ordre d'expulsion qui, à en croire une société de bienfaisance, avait été émis pour que le bâtiment puisse être démoli.

Il y avait à l'intérieur les cinq enfants et la femme qui attendait la naissance d'un sixième. La femme fut transportée à l'hôpital et des voisins hébergèrent les cinq gosses.

Les dirigeants de la société de bienfaisance affirmèrent que les chefs des familles dépossédées étaient soit des soldats en service actif, soit des anciens combattants, soit des hommes occupant des emplois très faiblement rémunérés.

Ce sont des conditions analogues qui ont existé et qui existent encore dans certaines régions de notre pays. Aucune raison d'ordre physique ne peut justifier le fait que la population du Canada ait été forcée de vivre dans des conditions de logement telles que celles qui existent depuis au moins vingt ans. Pendant que nous étions en paix, nous possédions du moins toutes les matières premières dont nous avions besoin pour loger convenablement notre population. Nous avions toute la brique, tout le bois, toute la main-d'œuvre qu'il fallait, et pourtant certains habitants d'un pays tel que le Canada étaient forcés de vivre dans des huttes d'une pièce unique. Voilà qui n'est certes pas à la gloire des gouvernements qui se sont succédé durant cette période.

Je veux maintenant traiter de la quatrième réforme que doit compter un régime parfait de sécurité sociale, c'est-à-dire les soins médicaux. Nous savons tous que, durant au moins dix ans, un grand nombre de médecins canadiens ont dû recourir à l'assistance de l'Etat pour subsister tandis que nos gens mouraient faute de pouvoir se procurer les remèdes capables de les soulager dans toutes sortes de maladies attribuables à leur mode inférieur d'existence. Aucune raison d'ordre physique ne devrait empêcher notre population d'avoir tous les soins médicaux dont elle a besoin.

La cinquième et dernière réforme est celle de l'instruction. Aucun honorable député n'a, que je sache, inclus l'instruction parmi les réformes visant à la sécurité sociale, mais je voudrais certainement l'y voir. Il n'existe aucune raison de ne pas donner à chaque citoyen toute l'instruction qu'il nous est possible de lui donner. Et je suis d'avis que cette instruction devrait être absolument gratuite. Nous devrions fournir à tout garçon ou fille qui désire aller à l'université l'avantage de le faire. Nous devons instruire notre population de façon à lui permettre de